Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 31/07/2024 - 107290 - 2012 B 11148 - 751 754 201 - CO FUND III

Docusign Envelope ID: 5790DE7C-D21D-46CF-B6C4-2821FD568BDB

COFUND III
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 9 Avenue Victor Hugo – 75016 Paris
751 754 201 RCS Paris

(la **SOCIETE)**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 19 JUILLET 2024

Au siège social,

Le dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Les associés de la SOCIETE, à savoir :

- La société CLV, société par actions simplifiée au capital de 2.513.000 euros, dont le siège social est situé 29 Avenue Hoche – 75008 PARIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 439 795 436, représentée par son président la société FONCIERE SAM, elle-même représentée par son président, la société ABIGESTIM, elle-même représentée par son président, Alexandre BIBAS dûment habilité aux fins des présentes, et

- Monsieur Alexandre BIBAS, né le 6 mars 1993 à Cannes (06), de nationalité français, demeurant 333, Allée du Domaine – 06730 MOUANS SARTOUX,

les (« **ASSOCIES** »),

Représentant ensemble la totalité du capital social et des droits de vote de la SOCIETE, soit 100%.

Après avoir rappelé qu'il est envisagé que :

- La société CLV (société par actions simplifiée au capital de 2.513.000 euros, dont le siège social est situé 29 Avenue Hoche – 75008 PARIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 439 795 436), souhaite apporter 500.000 actions de la SOCIETE à la société CLV3 (société par actions simplifiée au capital de 5.551.000 euros, dont le siège social est situé 29 Avenue Hoche – 75008 PARIS, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 949 242 259), selon un traité d'apport en date du 19 juillet 2024 ;

Et pris connaissance des actes suivants :

- Le traité d'apport entre la société CLV et la société CLV3 en date du 19 juillet 2024 (le « **TRAITE D'APPORT** ») ;
- Le rapport du président de la SOCIETE ;
- Les statuts de la SOCIETE (les « **STATUTS** ») ;
- Les NOTIFICATIONS adressées à l'ensemble des associés.

Ont pris les décisions suivantes :

- Renonciation au Droit de Préemption et au Délai de Réponse prévu à l'article 14 des STATUTS ;
- Agrément de l'apport de la société CLV de 500.000 actions de la SOCIETE à la société CLV3 conformément à l'article 15 des STATUTS ;
- Pouvoir pour les formalités.

Docusign Envelope ID: 5790DE7C-D21D-46CF-B6C4-2821FD568BDB

PREMIERE DECISION

(Renonciation au Droit de Préemption et au Délai de Réponse prévu à l'article 14 des STATUTS)

Les ASSOCIES, après avoir pris connaissance :
- du rapport du Président de la SOCIETE,
- des STATUTS ;
- du TRAITE D'APPORT,

Décident de renoncer à leur DROIT DE PREEMPTION ainsi qu'au DELAI DE REPONSE tel que prévu à l'article 14 des STATUTS.

DEUXIEME DECISION

(Agrément de l'apport de la société CLV de 500.000 actions de la SOCIETE à la société CLV3 conformément à l'article 15 des STATUTS)

Les ASSOCIES, après avoir pris connaissance :
- du rapport du Président de la SOCIETE,
- des STATUTS; et
- du TRAITE D'APPORT,

Décident d'autoriser l'apport des actions envisagée par la société CLV, et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des STATUTS :

- La société CLV3, société par actions simplifiée au capital de 5.551.000 euros, dont le siège social est situé 29 Avenue Hoche – 75008 PARIS, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 949 242 259, représentée par son président, la société ABIGESTIM, elle-même représentée par son président, Monsieur Alexandre BIBAS, dûment habilité.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir pour les formalités)

Les ASSOCIES décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités nécessaires le cas échéant.

* *
*

Les signataires au présent acte reconnaissent et acceptent que (i) le présent acte soit signé par voie de signature électronique via la plateforme Docusign en application des articles 1367 et suivants du Code civil français et (ii) que la transmission électronique du présent acte ainsi signé vaille preuve de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité de ladite du présent acte.

En outre, les signataires prennent acte de ce que le rédacteur du présent acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et le déchargent de toute responsabilité à cet égard.

Docusign Envelope ID: 5790DE7C-D21D-46CF-B6C4-2821FD568BDB

Fait en un (1) exemplaire original.

Signé par :
79E6000DA142486...

CLV
Par FONCIERE SAM
Par Monsieur Alexandre BIBAS

Signé par :
79E6000DA142486...

Monsieur Alexandre BIBAS